

Dossier de défrichement

Projet photovoltaïque au sol

Commune de La Genevraye (77)



N° de Dossier : 22_OBTON_2_VNEI-CUGNY

A l'attention de :

M. Nicolas MERCIER

Senior Business Development Manager

Tél. : 07.83.20.70.32

Mail : nme@obton.com

OBTON

75 Rue Saint-Lazare

75009 PARIS

www.obton.com

Chef de projet : Baptiste BUNOUF

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS	2
TABLE DES TABLEAUX.....	2
1 PREAMBULE	3
2 PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES À LA DEMANDE.....	10
2.1 CERFA N° 13632*08.....	10
2.2 Pièce n°1 : Plan de situation	13
2.3 Pièce n°2 : Extrait du plan cadastral	14
2.4 Pièce n°3 : Attestation de propriété	16
2.5 Pièce n°5 : Evaluation des incidences au titre de Natura 2000	20
2.6 Pièce n°6 : Décision de l'Autorité environnementale	26
2.7 Pièce n° 8 : Accord express du propriétaire des terrains.....	27
2.8 Pièce n° 12 : Mandat.....	28

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Plan de situation.....	3
Figure 2 : Site d'étude	4
Figure 3 : Plan masse du projet de parc photovoltaïque	4
Figure 4 : Localisation des arbres habitat pouvant être gérés dans le boisement.....	6
Figure 5 : Parcelles concernées par le défrichement	7
Figure 6 : Localisation des parcelles à défricher sur fond IGN à l'échelle 1/25000ème.....	13
Figure 7 : Emprise des surfaces concernées.....	15
Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000.....	20

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire connus dans la ZSC FR1102005 "Rivières du Loing et du Lunain"	20
Tableau 2 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire connues dans la ZSC FR2100315 "Forêt de Trois-Fontaines"	21
Tableau 3 : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire connus dans la ZSC FR1100801 "Basse Vallée du Loing"	21
Tableau 4 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire connues dans la ZSC FR1100801 "Basse Vallée du Loing"	22
Tableau 5 : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire connus dans la ZSC FR1100795 "Massif de Fontainebleau".....	22
Tableau 6 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire connues dans la ZSC FR1100795 "Massif de Fontainebleau".....	23
Tableau 7 : Synthèse des oiseaux d'intérêt communautaire connus dans le ZPS FR1110795 "Massif de Fontainebleau".....	24

1 PREAMBULE

Dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque situé sur un ancien site industriel de fabrication d'explosifs, sur le territoire de la commune de La Genevraye (hameau de Cugny), en Seine-et-Marne (77), la société Obton souhaite faire une demande d'autorisation d'un défrichement de 7,4 ha.

En effet, l'article L341-1 du Code forestier définit le défrichement de la manière suivante : « Est un défrichement toute opération volontaire entraînant directement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière ».

L'article L341-2 du Code forestier indique, lui, que « ne constitue pas un défrichement, les opérations portant sur les taillis à courte rotation normalement entretenus et exploités, implantés sur d'anciens sols agricoles depuis moins de trente ans. »

Comme observé sur l'historique du site, le boisement est présent depuis plus de 30 ans sur cette friche industrielle. Ainsi, la destruction de l'état boisé est considérée comme un défrichement et une demande est d'autorisation est nécessaire pour sa réalisation.

Le projet prévoit un défrichement sur 7,4 ha. En effet, le site est majoritairement composé d'un boisement en partie anthropisé qui s'est développé suite à l'arrêt des activités de l'ancienne dynamiterie en 1985, de manière naturelle et par plantation.

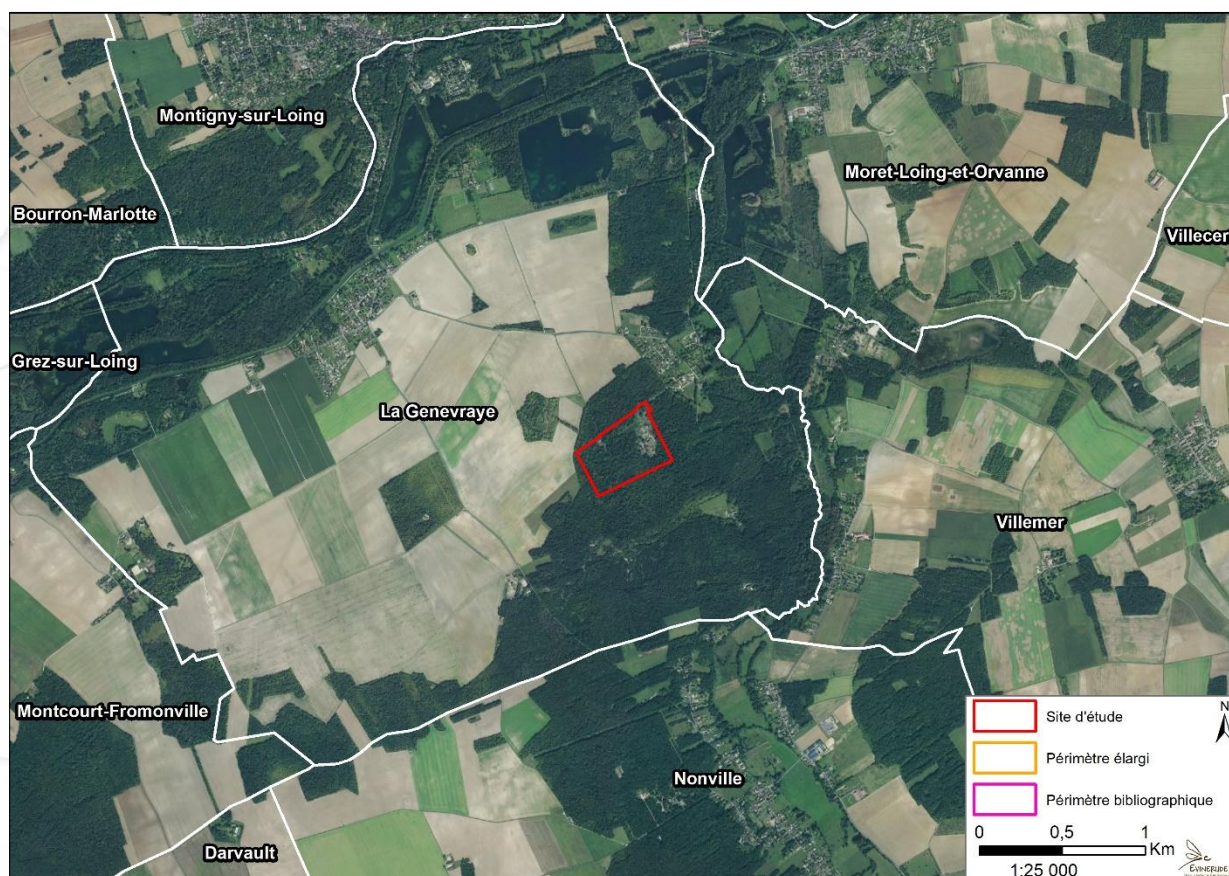


Figure 1 : Plan de situation

Le projet de parc photovoltaïque est situé sur l'ancienne dynamiterie de Cugny, hameau de la commune de la Genevraye. La zone d'étude du projet est d'environ 16 ha mais le parc s'étendra sur une surface de 12 ha.



Figure 2 : Site d'étude

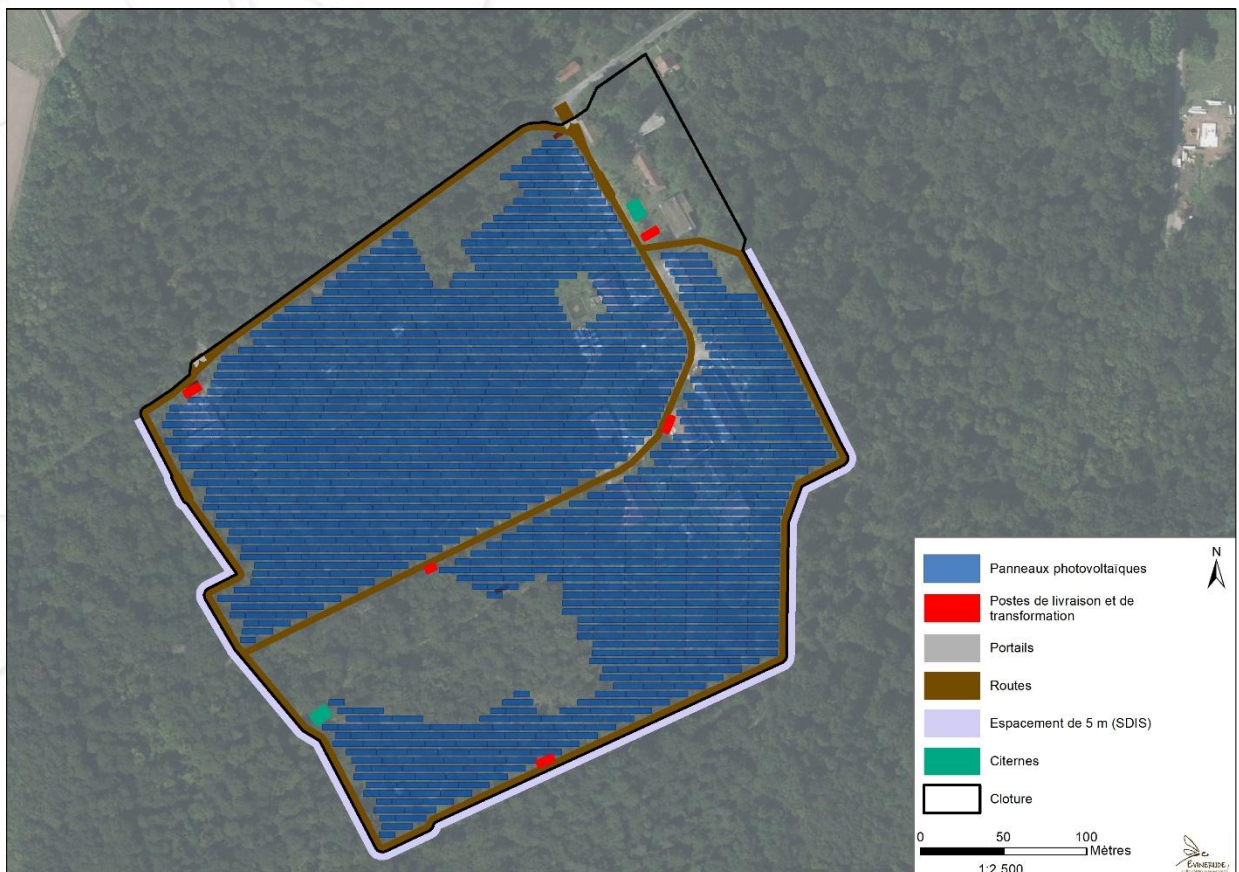


Figure 3 : Plan masse du projet de parc photovoltaïque

La compensation nécessaire à la destruction de ce boisement sera localisée sur des parcelles à proximité du site du projet. En effet, en accord avec le propriétaire du site, qui possède également les parcelles boisées mitoyennes des parcelles du projet, un llot de sénescence de 3 ha sera placé sur les parcelles à l'ouest du site d'étude. Un espace arbustif, à 400 mètres à l'est du projet sera également créé.

Une étude sur le boisement du site du projet et ses boisements alentours ont montré l'intérêt écologique de chaque arbre. 93 arbres ont été indiqués comme très intéressants pour la biodiversité sur le site du projet (voir figure 3). Parmi ces 93 arbres, 77 sont conservés et 16 devront être abattus (soit 17% des arbres biodiversité).

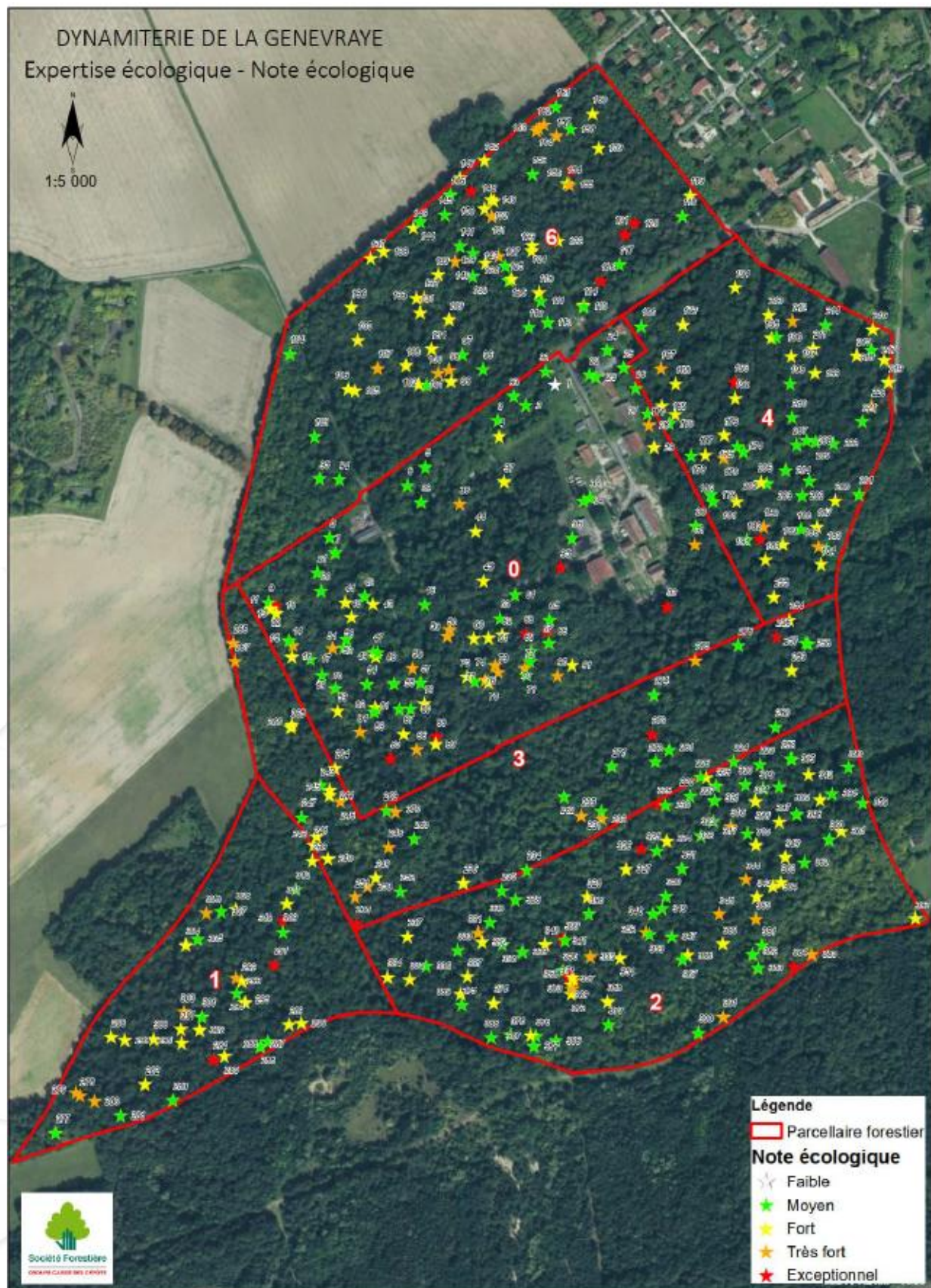


Figure 4 : Localisation des arbres habitat pouvant être gérés dans le boisement

Le but est de compenser la perte de ces arbres par la création d'un îlot de sénescence (voir mesure compensatoire C1, dans l'étude d'impact).

Sur la carte suivante, les parcelles concernées par le défrichement sont référencées. Il s'agit des parcelles 0D0541, 0D0621, 0D0622, 0D0623, 0D0624, 0D0625, 0D0626, 0D0820.

Le projet de parc photovoltaïque a été disposé sur la carte pour estimer la part de défrichement sur chaque parcelle.

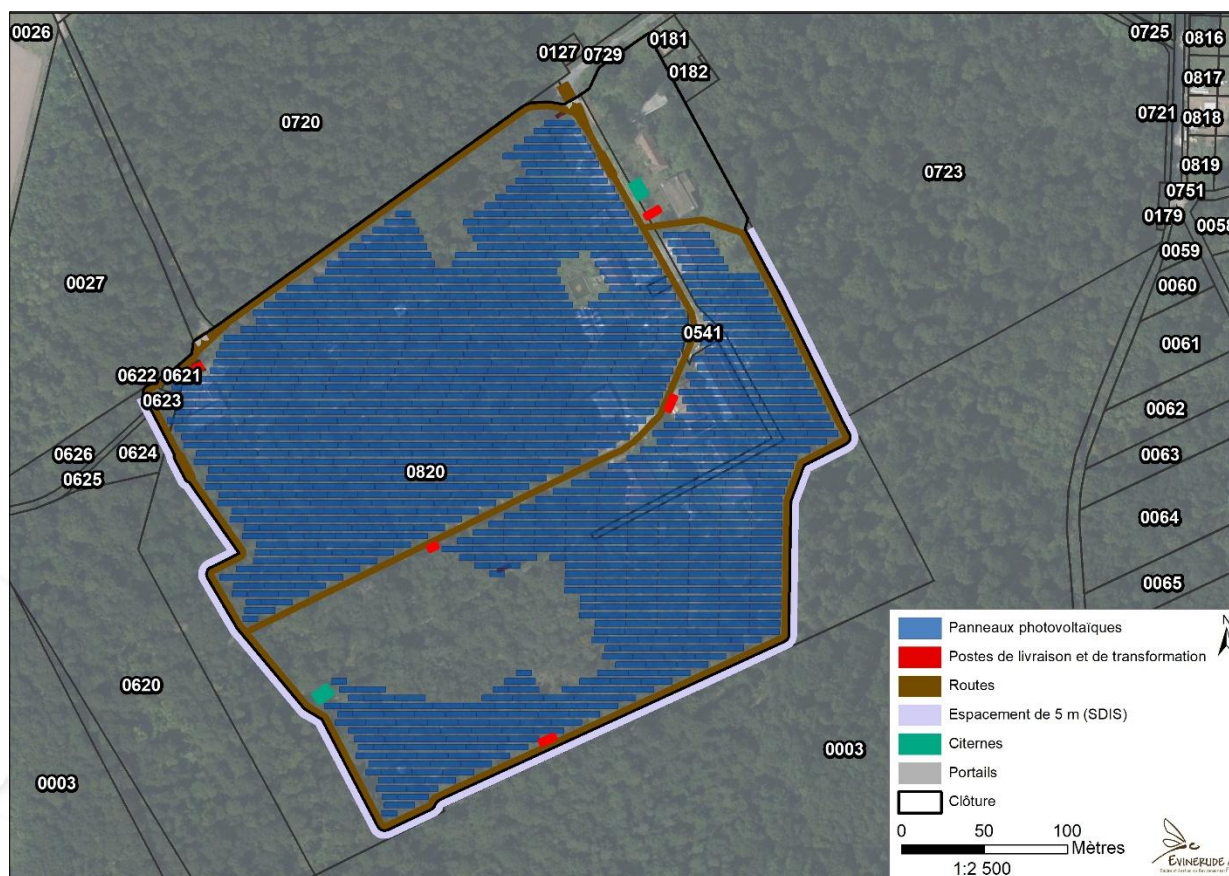


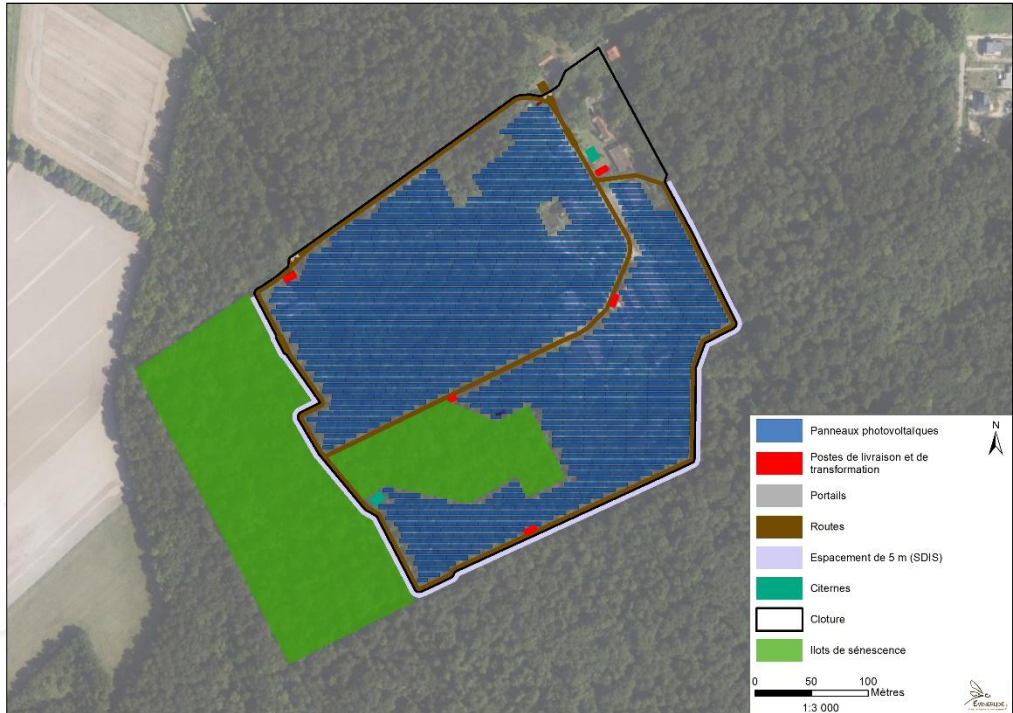
Figure 5 : Parcelles concernées par le défrichement

Une compensation à hauteur de plus de 200%, est prévue afin de pallier la perte des arbres biodiversité du site du projet.

La plus-value écologique proposée est jugée importante localement en termes d'accueil de population d'espèces patrimoniales et de fonctionnalité.

Une mesure de compensation, dû au défrichement, est mise en place :

Mesure C1	Création d'un îlot de sénescence
Contexte	Le projet entraîne la destruction de 7,4 ha de boisements et 16 arbres biodiversité composés majoritairement de chênes, charmes, tilleuls, châtaigniers et bouleaux. Ces boisements constituent un habitat de repos, de reproduction ou d'alimentation pour de nombreuses espèces protégées. Cependant, on observe tout de même, autour de ce boisement anthropisé de nombreux habitats de report pour la faune forestière. En effet, plus de 600 hectares, directement connecté au site d'étude sont présents et plus d'une centaine d'hectares sont également présent à proximité. Ainsi, la destruction des 7,4 ha semblent négligeable par rapport à l'ampleur du boisement. Cependant, Obton s'engage à créer un îlot de sénescence pour la faune dans les boisements évités à proximité du parc photovoltaïque. Cette zone se tiendra sur une surface d'environ trois hectare. <u>Cette mesure pourrait faire l'objet d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE), suite à un partenariat entre Obton et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Ile-de-France.</u>

Mesure C1	Création d'un îlot de sénescence
Objectifs	Favoriser le développement de la biodiversité forestière sur une parcelle fonctionnelle
Groupes concernés	Tous les groupes
Modalités techniques	Deux zones, respectivement, de 3,5 ha et 1,2 ha ont été choisies pour créer des îlots de sénescence. Les zones choisies comprennent des essences communes avec du Chêne, du Charme, du Hêtre, du Frêne, du Tilleul, de l'Erable, du Châtaignier et du Marronnier. Des Robiniers faux-acacia sont également présents mais seront éliminés dans le cadre des mesures de traitement des espèces invasives. Ces boisements ont sensiblement le même âge que les boisements supprimés dans le cadre du projet. Ainsi, on y retrouvera des arbres intéressants pour la faune présente sur site, qui sont plus ou moins jeunes et donc de tailles différentes, ce qui rend ce boisement intéressant pour son renouvellement et son vieillissement. Les strates de végétations herbacées et arbustives ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du site ce qui permet de créer des types d'habitat différents et donc de convenir à une biodiversité plus importante, apportant notamment des boisements plus ou moins ouverts. Un développement libre sur une durée de 30 à 50 ans semble important pour favoriser la création d'un habitat favorable à la faune. Un suivi et une élimination des espèces végétales exotiques envahissantes sera également réalisés sur ce site (voir mesure R4).
Localisation	Parcelles OD0620, OD0624, OD0625, OD0626 et OD0820 
Equivalence écologique	Le boisement anthropisé de l'ancienne dynamiterie a environ 150 ans, celui-ci ayant été détruit pour la construction de celle-ci puis il a repoussé, par la suite, naturellement ou par plantation. Il est infesté par de nombreux Robinier faux-acacia. Ce boisement a tout de même les fonctions classiques d'un boisement c'est-à-dire : - Fonction de régulation climatique - o Stockage du carbone - o Modulation du microclimat local - Fonction hydrologique - o Rétention des eaux de pluie - o Infiltration de l'eau (limitée par l'imperméabilisation du site) - o Filtration naturelle - Fonction de conservation des sols - o Lutte contre l'érosion

Mesure C1	Création d'un îlot de sénescence
	○ Enrichissement des sols - Fonction de préservation de la biodiversité ○ Habitat pour la faune et la flore ○ Corridors écologiques ○ Diversité des niches écologiques - Fonction de protection contre les pollutions ○ Captation de particules fines ○ Absorption de polluants gazeux ○ Réduction du bruit - Fonction de résilience écologique ○ Réservoirs de gènes ○ Capacité d'adaptation aux changements climatiques ○ Rôle dans la recolonisation des milieux dégradés Le boisement choisit pour la mesure compensatoire fait partie du site de l'ancienne dynamiterie et est donc en connexion directe avec le reste des boisements du site. Ainsi, on y retrouve les mêmes fonctionnalités décrites ci-dessus. Ce boisement a donc le même âge que les autres présents sur site. On y trouve également plusieurs strates de végétation, ce qui le rend intéressant pour une grande diversité d'espèces. Des Robiniers faux-acacia sont présents sur le site et seront éliminés dans le cadre des mesures d'élimination des EVEE. Enfin, d'après l'étude des arbres biodiversité, ces futurs îlots en contiennent environ 50. Cet îlot possède les mêmes fonctionnalités écologiques que le boisement du site, même s'il est plus naturel avec l'absence de milieux anthropisés. De plus, il a également, comme fonction, du fait qu'il ne soit pas grillagé : - Fonction sociale et culturelle ○ Bien-être et santé humaine ○ Espaces de loisirs ○ Support d'activités pédagogiques ou scientifiques ○ Aspect paysager
Délai d'exécution	Avant le début du chantier
Période de réalisation	-
Coût (estimation)	-

Le présent dossier contient donc les pièces justificatives au dépôt de cette demande de défrichement tel que défini dans le Cerfa N° 13632*07 en application de l'article R.341-1 du Code Forestier.

2 PIÈCES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES A LA DEMANDE

2.1 CERFA N° 13632*08

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		 N° 13632*09
---	--	---

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier
(Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)

Veuillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM, selon l'une des modalités suivantes :

- 1- par courrier en recommandé avec avis de réception
- 2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt
- 3- par téléprocédure accessible par internet : <https://foret.national.agri/teleprocedures-foret/>

Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre, dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : ____/____/____

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

POUR TOUS LES DEMANDEURS (la liste des pièces à joindre figure en page 3)

N° SIRET : | 8 | 2 | 4 | 5 | 3 | 8 | 6 | 4 | 9 | 0 | 0 | 2 | 4 | ou N° PACAGE : | | | | | | | | | | | | | | ou

N° NUMAGRIT* : | | | | | | | | | | | | | | ou * Si aucun numéro attribué, cocher la case → ☐

*attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES PHYSIQUES (joindre pièce 11, le cas échéant)

Nom, prénom du demandeur : Madame ☐ Monsieur ☐ _____

né(e) le ____/____/____ à : _____ dépt : | | | | | | Pays : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant : _____

POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION (joindre pièce 11)

Nom de l'indivision demandeuse : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame ☐ Monsieur ☐ _____

né(e) le ____/____/____ à : _____ dépt : | | | | | | Pays : _____

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES (joindre pièce 12 ou 13)

Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : OBTON SOLENERGI BALIN SNC

Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : M. Steven Peersman

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : M. DUCLOS Paul

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Adresse du demandeur : 75 RUE SAINT LAZARE complément d'adresse : Etage n°5

Code postal : | 7 | 5 | 0 | 0 | 9 | Commune : PARIS

Coordonnées de contact du demandeur ☐ ou de son représentant ☐ ou de son responsable de projet ☒ (cocher la case correspondante) :

Téléphone : | 0 | 7 | 5 | 6 | 4 | 7 | 2 | 4 | 0 | 3 | ; | | | | | | | | | | | |

Mél : pdu@obton.com

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)			
N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	☒
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	☒
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	☒
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	☐
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	☒
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ; ou dans le cas contraire ; • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	☒
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	☐
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	☒
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	☐
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	☐
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	☐
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	☒
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	☐
ENGAGEMENTS ET SIGNATURE			
Je soussigné (nom et prénom) : <u>M. Steven Peersman</u> - certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ; - certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes. Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation. Fait le <u>31/10/2025</u> cachet (le cas échéant) et signature du demandeur <i>Steven Peersman</i>			
MENTIONS LÉGALES			
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.			

2.2 Pièce n°1 : Plan de situation

Extrait CERFA : « Plan de situation (extrait de carte au 1/25000^{ème} ou au 1/50000^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ».

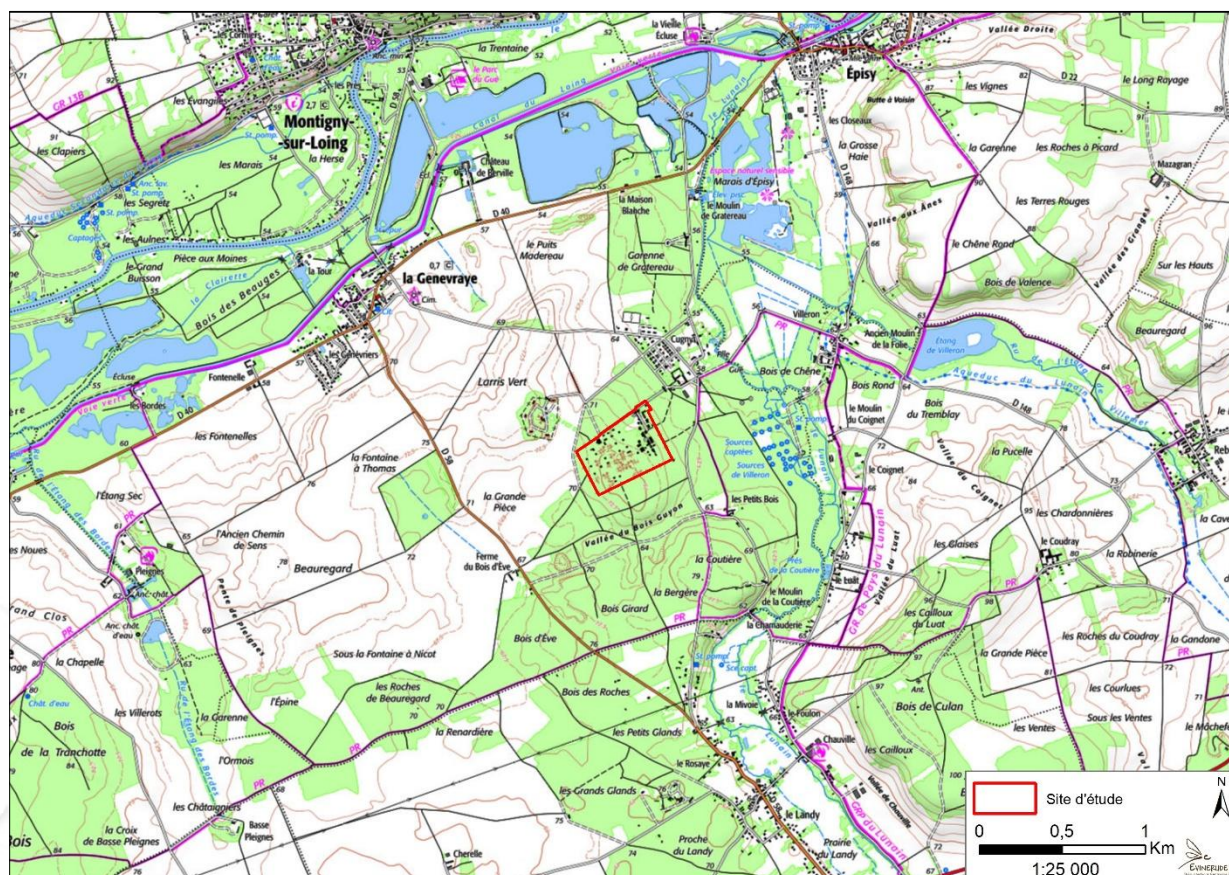


Figure 6 : Localisation des parcelles à défricher sur fond IGN à l'échelle 1/25000^{ème}

2.3 Pièce n°2 : Extrait du plan cadastral

Extrait CERFA : « Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement...) ».

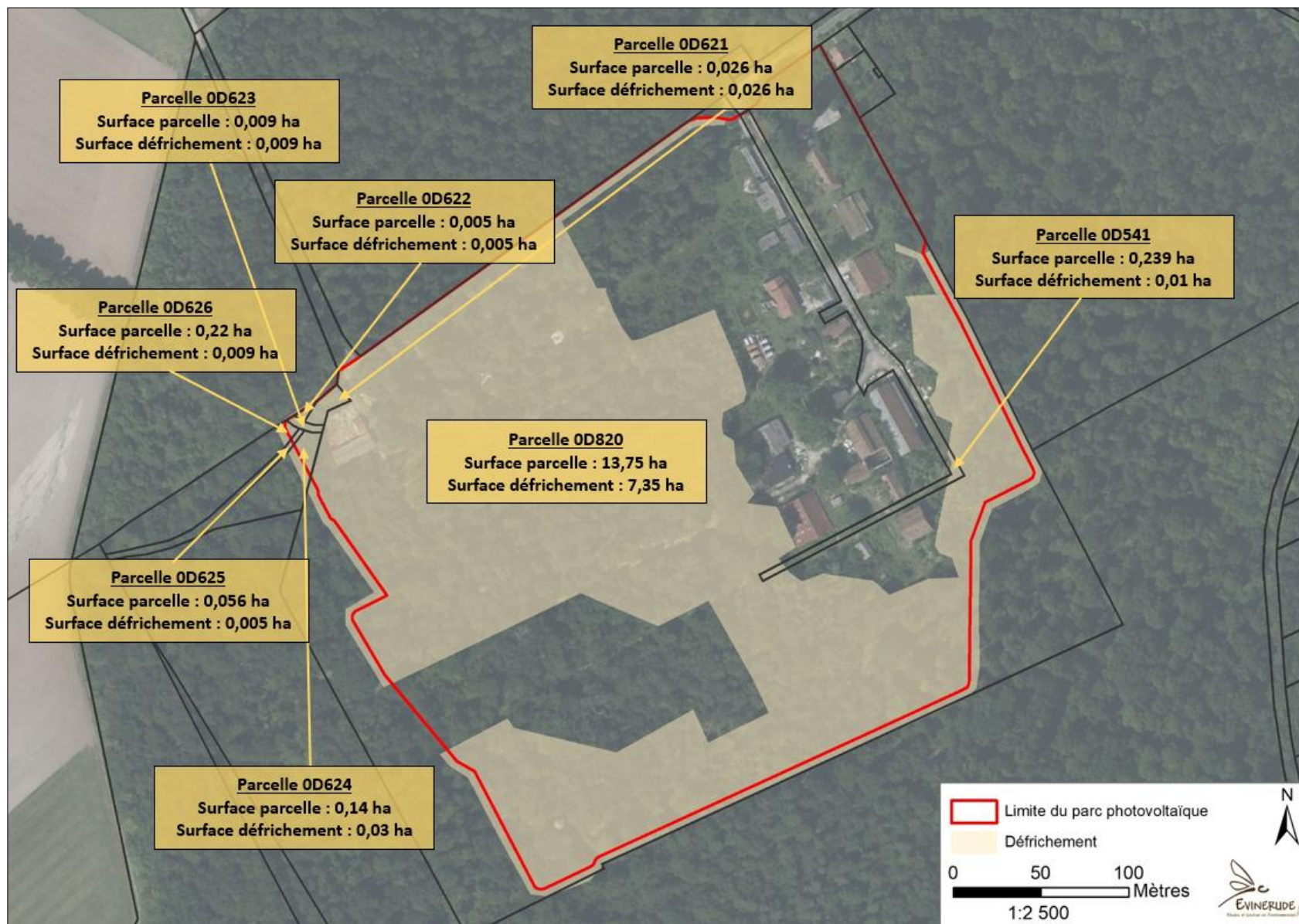


Figure 7 : Emprise des surfaces concernées

2.4 Pièce n°3 : Attestation de propriété

Extrait CERFA : « Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ».



Relevé de propriété



Année de référence : 2024												Département : 77 0												Commune : 202 GENEVRAYE (LA)												TRES : 036				Numéro communal : +00105			
Titulaire(s) de droit(s)																																											
Droit réel : Propriétaire												Numéro propriétaire : PBFCLC																															
Dénomination : SNC LE DOMAINE DE LA GENEVRAYE																																											
Adresse : 103 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE 75008 PARIS																																											
Propriété(s) bâtie(s)																																											
Désignation des propriétés												Identification du local								Évaluation du local																							
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S Tar	M Eval	AF	Nat loc	Cat	RC Com Imposable	Coll	Nat Exo	AN RET	AN DEB	Fraction RC Exo	%EXO	TX OM	Coef	RC TEOM																	
10	D	127		5177	LA GARENNE DE CUGNY	8020	A	01	00	01001	772020076355		C	C	C8	DEP2	653								P	730																	
10	D	179		3	RUE DE LA FERME	0066	A	01	00	01001	772020076401	202A	C	H	MA	8	200							P	200																		
10	D	179		3	RUE DE LA FERME	0066	A	01	00	01002	772020841655	202A	C	H	DM	8	0							P	0																		
10	D	820			CUGNY	8012	A	01	00	01001	772020696363		C	C	C8	DEP2	658							E	729																		
10	D	820			CUGNY	8012	B	01	00	01001	772020696374		C	C	C8	DEP2	3373							E	3 739																		
10	D	820			CUGNY	8012	C	01	00	01001	772020696376		C	C	C8	DEP2	1939							E	2 150																		
10	D	820			CUGNY	8012	D	01	00	01001	772020696378		C	C	C8	DEP2	2530							E	2 804																		
10	D	820			CUGNY	8012	E	01	00	01001	772020696380		C	C	C8	DEP2	258							E	296																		
10	D	820			CUGNY	8012	H	01	00	01001	772020696382		C	C	C8	DEP2	1586							E	1 758																		
10	D	820			CUGNY	8012	I	01	00	01001	772020696383		C	C	C8	DEP2	1248							E	1 383																		
10	D	820			CUGNY	8012	L	01	00	01001	772020696384		C	C	C8	DEP2	4216							E	4 673																		
10	D	820			CUGNY	8012	M	01	00	01001	772020696387		C	C	C8	DEP2	4385							E	4 881																		
10	D	820			CUGNY	8012	O	01	00	01001	772020696388		C	C	C8	DEP2	1097							E	1 216																		
10	D	820			CUGNY	8012	Q	01	00	01001	772020696390		C	C	C8	DEP2	1307							E	1 449																		
10	D	820			CUGNY	8012	S	01	00	01001	772020696391		C	C	C8	DEP2	4046							E	4 486																		
10	D	820			CUGNY	8012	TA	01	00	01001	772020696392		C	C	C8	DEP2	211							E	234																		
10	D	820			CUGNY	8012	X	01	00	01001	772020696393		C	C	C8	DEP2	518							E	591																		
10	D	820			CUGNY	8012	Y	01	00	01001	772020696394		C	C	C8	DEP2	1162							E	1 327																		
10	D	826		5176	LA GARENNE DE CUGNY	8020	A	01	00	01001	772020209899	202A	C	H	MA	6	1274							P	1 274																		
10	D	826		5176	LA GARENNE DE CUGNY	8020	A	01	00	01002	772020979819	202A	C	H	DM	6	13							P	13																		
10	D	833			LA GARENNE DE CUGNY	8020	A	01	00	01001	772020696402		C	C	C8	DEP2	3066							P	3 560																		
10	D	847		4	RUE DE LA FERME	0066	A	01	00	01001	772020076392	202A	C	H	MA	6	1610							P	1 610																		
10	D	847		4	RUE DE LA FERME	0066	A	01	00	01002	772020772670		C	C	C8	ATE1	963							P	1 160																		

Délivré le 04/07/2025

Source : Direction Générale des Finances Publiques

Page: 1 / 4

Propriété(s) bâtie(s)																										
Désignation des propriétés							Identification du local					Évaluation du local														
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S Tar	M Eval	AF	Nat loc	Cat	RC Com Imposable	Coll	Nat Exo	AN RET	AN DEB	Fraction RC Exo	%EXO	TX OM	Coef	RC TEOM
10	D	847		4	RUE DE LA FERME	0066	A	02	00	01001	772021092634		C	C	C8	ATE1	760							P		916
10	D	847		4	RUE DE LA FERME	0066	B	01	00	01001	772020429020		C	C	C8	ATE2	2518							P		3 031
10	D	847		4	RUE DE LA FERME	0066	C	01	00	01001	772020430665	202A	C	H	MA	6	601							P		601
10	D	848		4	RUE DE LA FERME	0066	D	01	00	01001	772020802774		C	C	C8	ATE1	1998							P		2 405
10	D	848		4	RUE DE LA FERME	0066	D	01	00	01002	772020802777		C	C	C8	DEF2	876							P		1 054
10	D	848		4	RUE DE LA FERME	0066	D	01	00	01003	772020802778		C	C	C8	BUR1	1625							P		1 956
Total revenu imposable pour la part communale							Total revenu exonéré pour la part communale											Total revenu imposé pour la part communale								
44 691 euro(s)							0 euro(s)											44 691 euro(s)								

Propriété(s) non bâtie(s)																										
Désignation des propriétés							Évaluation																		Livres foncier	
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/ DP	S Tar	SUF	GR/ 55GR	CL	Nat cult			Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuille	
10	D	126	3	LA GARENNE DE CUGNY	B020		1	202A		AB	01	Terrains à bâtir				10	20	194,81								
10	D	127		LA GARENNE DE CUGNY	B020		1	202A		AB	01	Terrains à bâtir				02	00	38,21								
10	D	178		LA GARENNE DE CUGNY	B020		1	202A		AB	01	Terrains à bâtir					04	0,76								
10	D	179		RUE DE LA FERME	0066		1	202A		S		Sols				01	75	0,00								
10	D	277		LA BERGERE	B004		1	202A		BT	02	Tailles simples				57	83	2,92		C	TA	0,58	20			
																			GC	TA		0,58	20			
10	D	541		LA GARENNE DE CUGNY	B020		1	202A		AB	01	Terrains à bâtir				19	00	362,87								
10	D	620		LA POINTE FOUQUET	B033		1	202A		BS	01	Tailles sous futaies			1	94	83	17,33		C	TA	3,47	20			
																			GC	TA		3,47	20			
10	D	621		LE LARRIS VERT	B026		1	202A		T	01	Terres				02	26	1,51		C	TA	0,30	20			
																			GC	TA		0,30	20			
10	D	622		LE LARRIS VERT	B026		1	202A		BS	01	Tailles sous futaies				01	23	0,10		C	TA	0,02	20			
																			GC	TA		0,02	20			
10	D	623		LE LARRIS VERT	B026		1	202A		S		Sols				02	67	0,00								
10	D	624		LE LARRIS VERT	B026		1	202A		BS	01	Tailles sous futaies				14	77	1,31		C	TA	0,26	20			
																			GC	TA		0,26	20			
10	D	625		LE LARRIS VERT	B026		1	202A		BS	01	Tailles sous futaies				04	72	0,42		C	TA	0,08	20			
																			GC	TA		0,08	20			
10	D	626		LE LARRIS VERT	B026		1	202A		BS	01	Tailles sous futaies				19	63	1,75		C	TA	0,35	20			
																			GC	TA		0,35	20			
10	D	627		CUGNY	B012	0056	1	202A		P	02	Prés				06	18	0,57		C	TA	0,11	20			
																			GC	TA		0,11	20			
10	D	629		CUGNY	B012	0056	1	202A		P	02	Prés				03	92	0,37		C	TA	0,07	20			
																			GC	TA		0,07	20			

Délivré le 04/07/2025

Source : Direction Générale des Finances Publiques

Page: 2 / 4

Propriété(s) non bâtie(s)																								
Désignation des propriétés					Évaluation																	Livre foncier		
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/DP	S Tar	SUF	GR/SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuillet	
													HA	A	CA									
10	D	631		CUGNY	B012	0057	1	202A		BT	02	Taillis simples			10	0,00	C	TA		0,00	20			
10	D	632		CUGNY	B012	0057	1	202A		BT	02	Taillis simples		07	75	0,39	GC	TA		0,00	20			
10	D	668		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0153	1	202A		A8	01	Terrains à bâtir			19	3,63								
10	D	712		CUGNY	B012	0076	1	202A		P	02	Prés			13	0,00	C	TA		0,00	20			
10	D	720		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0125	1	202A		A8	01	Terrains à bâtir	10	00	14	19 101,60	GC	TA		0,00	20			
10	D	723		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0180	1	202A		B5	01	Taillis sous futaies	6	04	48	53,79	C	TA		10,76	20			
10	D	728		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0153	1	202A		S		Sols			03	0,00	GC	TA		10,76	20			
10	D	729		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0153	1	202A		S		Sols	28	92		0,00								
10	D	735		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0165	1	202A		J	01	Potagers	04	93		7,54	C	TA		1,51	20			
10	D	737		2	RUE DE LA FERME	0066	0172	1	202A		S		Sols	01	26		0,00	GC	TA		1,51	20		
10	D	740	13	LA GARENNE DE CUGNY	B020	0153	1	202A		S		Sols		25		0,00								
10	D	785		ALL DES PLATANES	0165	0160	1	202A		S		Sols	01	35		0,00								
10	D	788		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0153	1	202A		S		Sols	13	52		0,00								
10	D	801		6	RUE DE L'ECOLE	0062	0154	1	202A		S		Sols		24		0,00							
10	D	804		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0171	1	202A		J	01	Potagers	05	74		8,77	C	TA		1,75	20			
10	D	808		RTE DE MONTIGNY	0120	0170	1	202A		J	01	Potagers	23	13		35,34	GC	TA		1,75	20			
10	D	810		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0153	1	202A		S		Sols		95		0,00	C	TA		7,07	20			
10	D	820		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0250	1	202A		J	J	01	Potagers	13	48	23	22,00	GC	TA		7,07	20		
10	D	826		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0181	1	202A		S		Sols		09	70		0,00				4,40	20		
10	D	831		LA GARENNE DE CUGNY	B020	0180	1	202A		S		Sols		57		0,00				4,40	20			
10	D	833	4	RTE DU MOULIN	0115	0174	1	202A		J	A8	01	Terrains à bâtir	40	77		191,00							
10	D	840	LA GARENNE DE CUGNY	B020	0153	1	202A		K	AG	02	Parc	30	77		47,01								
10	D	841	LA GARENNE DE CUGNY	B020	0153	1	202A		AG	02	Parc		52		0,78									
10	D	845	LA GARENNE DE CUGNY	B020	0168	1	202A		S		Sols		06		0,00									
10	D	846	LA GARENNE DE CUGNY	B020	0168	1	202A		S		Sols		64		0,00									

Délivré le 04/07/2025

Source : Direction Générale des Finances Publiques

Page: 3 / 4

Propriété(s) non bâtie(s)																								
Désignation des propriétés						Évaluation															Livre foncier			
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/DP	S Tar	SUF	GR/SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuillet	
													HA	A	CA									
10	D	847	4	RTE DE MONTIGNY	0120	0167	1	202A		S		Sols			76	0,00								
10	D	848		RUE DE LA FERME	0066	0167	1	202A		S		Sols			24	0,00								
10	E	146		BOIS GIRARD	B009		1								25	50								
								202A	J	BT	02	Taillis simples			17	00		0,86	C	TA		0,17	20	
								202A	K	BT	03	Taillis simples			08	50		0,26	C	TA		0,17	20	
																		GC	TA		0,05	20		
																		GC	TA		0,05	20		
10	ZC	27		LE LARRIS VERT	B026	0003	1	202A		T	02	Terres	1	93	45	92,66		C	TA		18,53	20		
																		GC	TA		18,53	20		
10	ZD	100	3	RTE DE MONTIGNY	0120	0022	1	202A		S		Sols			68	0,00								
10	ZD	103		RUE DES PRES	0167	0031	1	202A		S		Sols			54	0,00								
10	ZD	107		PRES LES PUIITS MERDERON	B036	0019	1	202A		S		Sols			01	0,00								
10	ZD	110		PRES LES PUIITS MERDERON	B036	0019	1	202A		T	02	Terres	1	00	91	48,34		C	TA		9,67	20		
																		GC	TA		9,67	20		
10	ZD	113		RTE DE MONTIGNY	0120	0025	1	202A		S		Sols			02	87	0,00							
10	ZD	114		RTE DE MONTIGNY	0120	0025	1	202A		S		Sols			01	17	0,00							
23	ZE	2		LES PATURES	B029		1	202A		BT	02	Taillis simples			56	36	2,84		C	TA		0,57	20	
																		GC	TA		0,57	20		
15	ZE	90		LES PATURES	B029	0001	1	202A		S		Sols			04	00	0,00							
10	ZE	133		LES PATURES	B029	0001	1	202A		BT	02	Taillis simples			01	94	0,10		C	TA		0,02	20	
																		GC	TA		0,02	20		
10	ZE	136		LES PATURES	B029	0001	1	202A		BT	02	Taillis simples			05	76	0,29		C	TA		0,06	20	
																		GC	TA		0,06	20		
10	ZE	137		LES PATURES	B029	0001	1	202A		S		Sols			15	58	0,00							
10	ZE	147		LES PATURES	B029	0001	1	202A		BT	02	Taillis simples	2	17	10	10,99		C	TA		2,20	20		
																		GC	TA		2,20	20		
10	ZH	3		LA POINTE FOUQUET	B033	0001	1	202A		BS	01	Taillis sous futaies	30	69	83	273,21		C	TA		54,64	20		
																		GC	TA		54,64	20		
Contenance totale					Total de la part communale											Total de la part additionnelle					Majoration des terrains constructibles			
					HA	A	CA	Revenu imposable			Revenu exonéré			Revenu imposé			Revenu exonéré			Revenu imposé				
					71	58	18	20 595			130			20 465			650			19 945				

Délivré le 04/07/2025
Source : Direction Générale des Finances Publiques
Page: 4 / 4

2.5 Pièce n°5 : Evaluation des incidences au titre de Natura 2000

Extrait CERFA : « Évaluation des incidences Natura 2000. »

Le site du projet se trouve à moins de 5 km de sites Natura 2000.

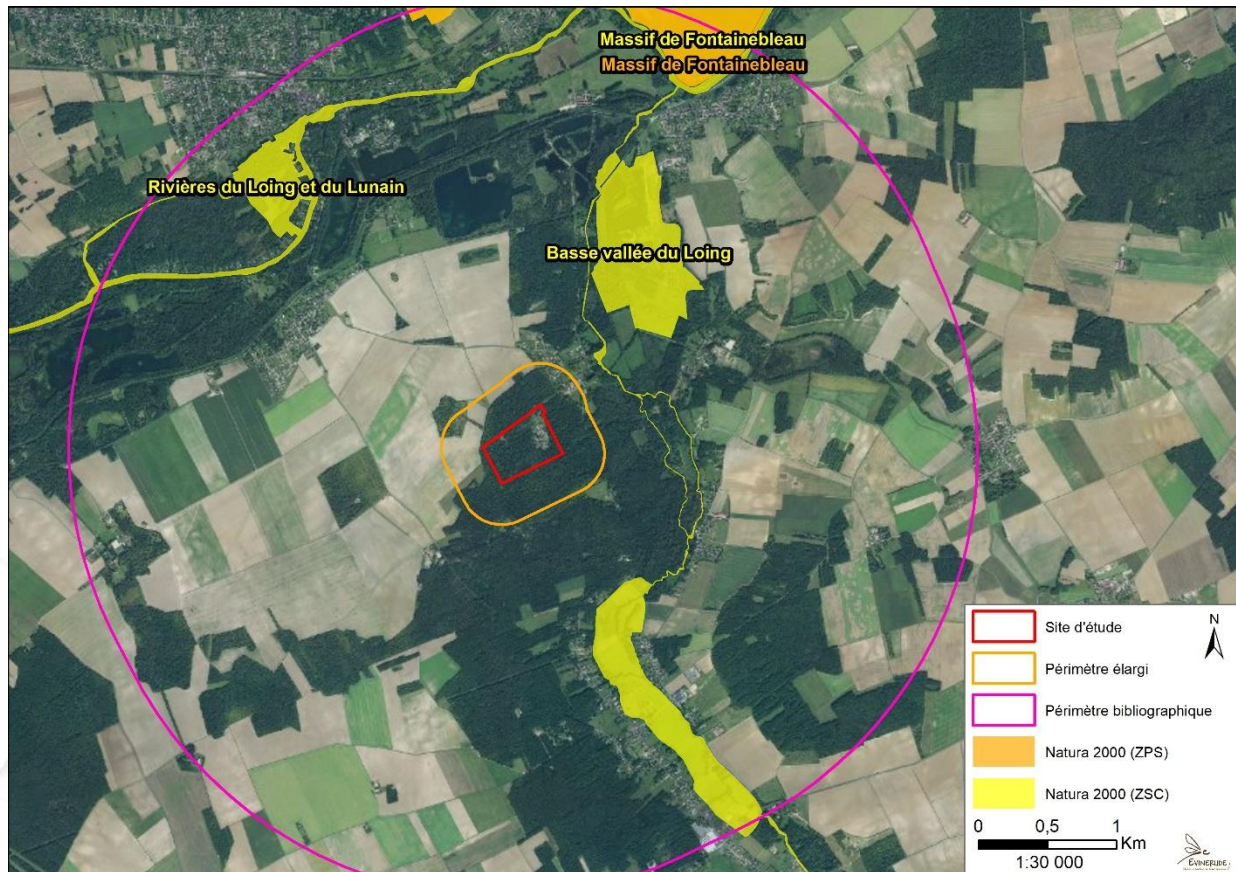


Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000

Evaluation des incidences sur la ZSC FR1102005 « Rivières du Loing et du Lunain »

Le site Natura 2000 est situé à 550 m à l'Est de la zone de projet.

- Rappel des enjeux du site Natura 2000 ZSC FR1102005

Le Loing et le Lunain constituent deux vallées de qualité remarquable pour la région Ile-de-France ; ces cours d'eau accueillent des populations piscicoles diversifiées dont le Chabot, la Lamproie de Planer, la Loche de Rivière et la Bouvière. Le site comprend aussi ponctuellement des habitats d'intérêt communautaire.

Tableau 1 : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire connus dans la ZSC FR1102005 "Rivières du Loing et du Lunain"

Nom de l'habitat	Code
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	3260
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et de montagnard à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0

Parmi ces habitats, aucun ne figure sur le site d'étude. En effet, il s'agit d'habitat de milieux humides ou ouverts ce qui ne correspond pas à ceux du site d'étude, dominé par un boisement non humide et une zone artificielle.

Tableau 2 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire connues dans la ZSC FR2100315 "Forêt de Trois-Fontaines"

Groupe	Espèce
Invertébrés	Mulette épaisse
	Cordulie à corps fin
	Agrion de Mercure
Poissons	Chabot
	Bouvière
	Lamproie de Planer
	Loche de rivière

Aucune de ces espèces n'est présente sur le site d'étude. Les travaux n'impacteront pas de milieux utilisés par les espèces aquatiques (poissons et Mulette épaisse). Les déplacements de l'Agrion de Mercure se faisant principalement le long des milieux aquatiques et dans les milieux herbacées, l'espèce ne sera pas présente sur le site même pour l'alimentation. De même pour la Cordulie à corps fin qui suivra principalement les milieux aquatiques pour se déplacer.

Le site se trouvant à 550 m du site d'étude, un potentiel dérangement lié aux vibrations et au bruit est présent.

- Analyse des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire n'a été observé sur le site. **L'incidence du projet est jugée faible** sur le site Natura 2000 FR1102005 « Rivières du Loing et du Lunain », entraînant potentiellement quelques perturbations temporaires liées à la phase de travaux comme les vibrations et le bruit, le site Natura 2000 se trouvant à 550 m de la zone du projet.

Evaluation des incidences sur la ZSC FR1100801 « Basse Vallée du Loing »

Le site Natura 2000 est situé à 860 m au Nord-Est de la zone de projet.

- Rappel des enjeux du site Natura 2000 ZSC FR1100801

Les zones humides (marais tourbeux, prairies humides) de fond de vallée sont de plus en plus rares dans les plaines françaises. La tourbière alcaline d'Episy a hébergé une trentaine d'espèces végétales protégées. Bien qu'elle soit aujourd'hui en partie détruite par une ancienne carrière, elle représente un des hauts lieux floristiques franciliens avec 6 espèces végétales protégées.

Tableau 3 : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire connus dans la ZSC FR1100801 "Basse Vallée du Loing"

Nom de l'habitat	Code
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	3110
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation <i>des Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	7210

Tourbières basses alcalines	7230
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160

Parmi ces habitats, aucun ne se trouve sur le site d'étude. En effet, il s'agit d'habitat de milieux humides ou ouverts ce qui ne correspond pas à ceux du site d'étude, dominé par un boisement non humide et une zone artificielle.

Tableau 4 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire connues dans la ZSC FR1100801 "Basse Vallée du Loing"

Groupe	Espèce
Invertébrés	Ecaille chinée
	Vertigo étroit
	Vertigo des Moulins
	Cordulie à corps fin
	Agrion de Mercure

Parmi ces espèces, aucune n'est présente ou potentiellement présente sur le site d'étude. En effet, les inventaires réalisés en 2020 et 2022 n'ont pas permis d'observer ces espèces. De plus, les habitats présents sur le site d'étude sont peu favorables à leur écologie.

- Analyse des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire n'a été observé sur le site. **L'incidence du projet est jugée faible** sur le site Natura 2000 FR1100801 « Basse Vallée du Loing » entraînant potentiellement quelques perturbations temporaires liées à la phase de travaux comme les vibrations et le bruit, le site se trouvant à 860 m de la zone du projet.

Evaluation des incidences sur la ZSC FR1100795 « Massif de Fontainebleau »

Le site Natura 2000 est situé à 2,7 km au Nord-Est de la zone de projet.

- Rappel des enjeux du site Natura 2000 ZSC FR1100795

Le massif de Fontainebleau est mondialement connu et constitue le plus ancien exemple français de protection de la nature. Les buttes gréseuses alternent avec les vallées sèches. Les conditions de sols, d'humidité et d'expositions sont très variées. La forêt de Fontainebleau est réputée pour sa biodiversité animale et végétale remarquable. Elle abrite la faune d'arthropodes la plus riche d'Europe mais également une soixantaine d'espèces végétales protégées. Beaucoup d'espèces sont rares dans la plaine française et en limite d'aire. Le massif est célèbre pour les platiers gréseuses, les chaos de grès, les landes, les pelouses calcaires et sablo-calcaires, les chênaies pubescentes, les hêtraies...

Tableau 5 : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire connus dans la ZSC FR1100795 "Massif de Fontainebleau"

Nom de l'habitat	Code
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	2330
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	3110
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150
Lacs et mares dystrophes naturels	3160

Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010
Landes sèches européennes	4030
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	6110
Pelouses calcaires de sables xériques	6120
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	7210
Tourbières basses alcalines	7230
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230
Tourbières boisées	91D0
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	9120
Hêtraies de L' <i>asperulo-Fagetum</i>	9130
Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	9150

Parmi ces habitats, aucun ne se trouve sur le site d'étude. En effet, beaucoup de ces milieux sont liés à des habitats humides ou ouverts tandis que la zone du projet est dominée par une zone artificielle et un boisement non humide composé en majorité par des chênaies ce qui ne correspond pas aux habitats boisés du site Natura 2000.

Tableau 6 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire connues dans la ZSC FR1100795 "Massif de Fontainebleau"

Groupe	Espèce
Amphibiens	Triton crêté
Mammifères	Grand murin
	Petit murin
	Murin de Bechstein
Invertébrés	Ecaille chinée
	Taupin violacé
	Lucane cerf-volant
	Pique-prune
	Grand capricorne
Plantes	<i>Dicranum viride</i>
	<i>Luronium natans</i>

Parmi ces espèces, plusieurs sont présentes sur le site d'étude : le Grand murin (en transit, chasse et potentiellement en gîte), le Murin de Bechstein (en transit, chasse et potentiellement en gîte) et le Lucane cerf-volant (potentiellement en reproduction).

- [Analyse des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire](#)

Aucun habitat du site Natura 2000 ne correspond à ceux présents sur le site du projet.

3 espèces communautaires sont présentes sur le Massif de Fontainebleau et sur le site d'étude.

Le Lucane cerf-volant, espèce de milieux boisés, a une dispersion allant jusqu'à 3 km pour les mâles, il est donc possible mais peu probable que des individus du Massif de Fontainebleau se retrouvent sur le site d'étude. En effet, le Massif de Fontainebleau et le site du projet sont séparés par plusieurs milieux boisés mais également par des milieux urbains empêchant une bonne dispersion des individus entre les 2 sites. Le projet n'aura pas d'incidence sur la population du Lucane cerf-volant présente dans le Massif de Fontainebleau.

Il en est de même pour le Murin de Bechstein, qui a une dispersion généralement de quelques centaines de mètres et jusqu'à 5 km mais qui a besoin d'une trame verte et d'une trame noire importante pour se déplacer. Le projet n'aura pas d'incidence sur la population du Murin de Bechstein présente dans le Massif de Fontainebleau.

Enfin, le Grand murin, qui a une dispersion de 15 km, peut potentiellement être présent sur le Massif de Fontainebleau et sur le site du projet, cependant, cela aurait peu d'intérêt au vu de la richesse d'habitat du Massif de Fontainebleau, contrairement à celui du site du projet. Le projet n'aura pas d'incidence sur la population de Grand murin.

L'incidence du projet est jugée négligeable sur le site Natura 2000 FR1100795 « Massif de Fontainebleau », le projet n'entraînant pas d'impact sur les populations animales et végétales présentes dans le Massif de Fontainebleau et aucune perturbation liée aux travaux ou à l'activité future du site n'étant possible, celui-ci se trouvant à plus de 2 km du site Natura 2000.

Evaluation des incidences sur la ZPS FR1110795 « Massif de Fontainebleau »

Le site Natura 2000 est situé à 2,7 km au Nord-Est de la zone de projet.

- *Rappel des enjeux du site Natura 2000 ZPS FR1110795*

Le massif de Fontainebleau est mondialement connu et constitue le plus ancien exemple français de protection de la nature. Les buttes gréseuses alternent avec les vallées sèches. Les conditions de sols, d'humidité et d'expositions sont très variées. La forêt de Fontainebleau est réputée pour sa biodiversité animale et végétale remarquable. Elle abrite la faune d'arthropodes la plus riche d'Europe mais également une soixantaine d'espèces végétales protégées. Beaucoup d'espèces sont rares dans la plaine française et en limite d'aire. Le massif est célèbre pour les platiers gréseuses, les chaos de grès, les landes, les pelouses calcaires et sablo-calcaires, les chênaies pubescentes, les hêtraies...

Tableau 7 : Synthèse des oiseaux d'intérêt communautaire connus dans le ZPS FR1110795 "Massif de Fontainebleau"

Sterne pierregarin	Engoulevent d'Europe
Martin-pêcheur d'Europe	Pic cendré
Pic noir	Pic mar
Alouette lulu	Pipit rousseline
Fauvette pitchou	Pie-grièche écorcheur
Grand cormoran	Butor étoilé
Blongios nain	Bihoreau gris
Aigrette garzette	Grande aigrette
Héron cendré	Harle pie
Bondrée apivore	Milan noir
Circaète Jean-le-Blanc	Busard des roseaux
Busard Saint-Martin	Busard cendré
Balbusard pêcheur	Faucon pèlerin
Râle d'eau	Pluvier doré
Bécassine des marais	Bécasse des bois

- *Analyse des incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire*

Concernant les habitats naturels, aucune formation d'intérêt communautaire n'est concernée par le projet. De plus, compte tenu de l'éloignement des sites entre eux, **l'incidence du projet est jugée nulle** sur ce compartiment au sein de la ZPS FR1110795 « Massif de Fontainebleau ».

Une grande partie des espèces citées sont inféodées aux milieux aquatiques ou aux milieux ouverts. Ainsi, elles ne sont pas présentes sur le site d'étude. Parmi, les espèces fréquentant les milieux bocagers et boisés, seul le Pic noir a été inventorié.

Le Pic noir a une dispersion telle que la population du Massif de Fontainebleau peut se déplacer jusqu'au site du projet. Cependant, plusieurs boisements et bosquets sont présents entre ces 2 massifs et le site du projet n'a pas d'intérêt fort en termes écologique, par rapport au Massif de Fontainebleau. Il semble peu probable que la population de Pic noir du site Natura 2000 vienne sur le site du projet et soit donc impacté par celui-ci, par une perte d'habitat, par exemple.

L'incidence du projet est jugée négligeable sur le site Natura 2000 FR1110795 « Massif de Fontainebleau », le projet n'entraînant pas d'impact sur les populations animales et végétales présentes dans le Massif de Fontainebleau et aucune perturbation liée aux travaux ou à l'activité future du site n'étant possible, celui-ci se trouvant à plus de 2 km du site Natura 2000.

- Conclusion

Ainsi, compte tenu des espèces et des habitats présents sur le site du projet et ceux présents sur les différents sites Natura 2000, l'incidence sur les habitats naturels est nulle et l'incidence sur les espèces est négligeable, perturbé, potentiellement par le bruit et les vibrations que pourront entraîner les travaux.

2.6 Pièce n°6 : Décision de l'Autorité environnementale

Extrait CERFA : « Etude d'impact ».



2.7 Pièce n° 8 : Accord express du propriétaire des terrains

Extrait CERFA : « Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ».

MANDAT

(un exemplaire dûment rempli par chaque ayant droit : qu'il soit propriétaire, co-propriétaire, co-indivisaire, nu-propriétaire ou usufruitier)

Je soussigné(e)

Nom et prénom ou Raison sociale (1) : SNC DOMAINE DE LA GENEVRAYE

Adresse : 103 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE

Code postal, Ville : 75008 PARIS

(1) Nom et prénom du représentant légal ou de la personne habilitée : M Olivier REYNAUD

Ayant droit sur un terrain cadastré

Commune de : La Genevraye (77690), département de Seine-et-Marne (77)

Section(s) et numéro(s) de parcelle(s) : D820, D541, D621, D622, D623, D624, D625, D626

Donne mandat à

Nom et prénom ou Raison sociale (2) : OBTON SOLENERGI BALIN SNC

Adresse : 75, RUE SAINT LAZARE

Code postal, Ville : 75009 PARIS

(2) Nom et prénom du représentant légal ou de la personne habilitée : Anders Marcus

Adresse email : pdu@obton.com

Pour déposer une demande d'autorisation de défrichement sur ce terrain.

Nous certifions avoir tous deux pris connaissance que **le mandataire ainsi désigné sera le demandeur et le bénéficiaire de l'éventuelle autorisation** de défrichement délivrée sur ce terrain et **sera redevable en conséquence de l'indemnité compensatoire afférente** (modalités de paiement et montants seront précisés dans toute autorisation susceptible d'être délivrée) en vertu de l'article L 341-6 du Code Forestier.

Fait à LA GENEVRAYE, le 3/7/2025

Signature du mandataire

Signature de l'ayant droit



2.8 Pièce n° 12 : Mandat

Extrait CERFA : « L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois, ...) ».

MANDAT

(un exemplaire dûment rempli par chaque ayant droit : qu'il soit propriétaire, co-propriétaire, co-indivisaire, nu-propriétaire ou usufruitier)

Je soussigné(e)

Nom et prénom ou Raison sociale (1) : SNC DOMAINE DE LA GENEVRAYE

Adresse : 103 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE

Code postal, Ville : 75008 PARIS

(1) Nom et prénom du représentant légal ou de la personne habilitée : M Olivier REYNAUD

Ayant droit sur un terrain cadastré

Commune de : La Genevraye (77690), département de Seine-et-Marne (77)

Section(s) et numéro(s) de parcelle(s) : D820, D541, D621, D622, D623, D624, D625, D626

Donne mandat à

Nom et prénom ou Raison sociale (2) : OBTON SOLENERGI BALIN SNC

Adresse : 75, RUE SAINT LAZARE

Code postal, Ville : 75009 PARIS

(2) Nom et prénom du représentant légal ou de la personne habilitée : Anders Marcus

Adresse email : pdu@obton.com

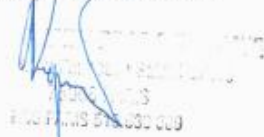
Pour déposer une demande d'autorisation de défrichement sur ce terrain.

Nous certifions avoir tous deux pris connaissance que le mandataire ainsi désigné sera le demandeur et le bénéficiaire de l'éventuelle autorisation de défrichement délivrée sur ce terrain et sera redevable en conséquence de l'indemnité compensatoire afférente (modalités de paiement et montants seront précisés dans toute autorisation susceptible d'être délivrée) en vertu de l'article L 341-6 du Code Forestier.

Fait à LA GENEVRAYE, le 3/7/2025

Signature du mandataire

Signature de l'ayant droit



EVINERUDE 0160 600 009